

DECISION DU PRESIDENT N°2021-063

AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AU REAMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL A SAINT MAIXENT SUR VIE N°2021-006 «LOT 1:VRD – GROS-OEUVRE»

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10, L.5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-7, et R.2194-8,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le marché de travaux relatif au réaménagement d'un local commercial à Saint Maixent sur Vie n°2021-006 « Lot 1 : VRD – Gros-œuvre » notifié le 11 janvier 2021 à l'entreprise MC BAT.

Considérant que dans le cadre du chantier de réaménagement d'un local commercial à Saint Maixent sur Vie, des modifications doivent être apportées au lot n°1 afin de ne pas réaliser certaines prestations,

Vu les crédits inscrits au budget 2021,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux relatifs au réaménagement d'un local commercial à Saint Maixent sur Vie, n°2021-006 « Lot 1 : VRD – Gros-œuvre » comme suit:

Lot	Objet de l'avenant 1	Montant marché HT	Montant HT avenant 1	% de variation par rapport au marché initial	Montant marché HT (avenant 1 inclus)
1	Suppression de la clôture séparative de chantier en panneaux semi-rigides	18 500.13 €	- 2 126.35 €	- 11.49%	16 373.78 €

Article 2 : de signer l'avenant n°1 en moins-value pour un montant de – 2 126.35 € HT au marché n°2021-006 « Lot 1 : VRD – Gros-œuvre », et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Article 3 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Givrand, le 12 avril 2021

Le Président,

Signé électroniquement par :
François Blanchet
Date de signature : 12/04/2021
Qualité : Président de la CC Pays de Saint Gilles



François BLANCHET

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le **13 AVR. 2021**
ID : 085-200023778-20210412-DCP_2021_063-DE

Certifié exécutoire par le Président compte tenu:

- de la transmission au contrôle de légalité le: **13 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **13 AVR. 2021**
- de la publication sur le site www.pays-saint-gilles.fr le : **13 AVR. 2021**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.